



## Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

### Note aux syndicats du transport de voyageurs Covid-19 – « Coronavirus »

Lors de son allocution de jeudi soir, le Président a annoncé un certain nombre de mesures visant à limiter la propagation du Covid-19, « coronavirus », pour faire face à une grave crise sanitaire.

Au-delà des aspects purement politiques qui interrogent sur l'état de notre système sanitaire et de son financement public, les principales annonces qui vont impacter fortement notre activité et les salariés du transport de voyageurs sont l'annonce de la fermeture des établissements scolaires et la continuité du service public du transport de voyageurs.

Concernant la fermeture des établissements publics, cela va impacter la vie privée et familiale des salariés du transport, notamment la question de la garde des enfants. Il existe des mesures visant à permettre à un des deux parents d'être en arrêt de travail :

<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13890>

Il est nécessaire que les employeurs informent les salariés des dispositifs qui existent et de la façon dont ils peuvent en bénéficier. Il est également possible que l'employeur préconise le télétravail si cela est faisable plutôt que de mettre en œuvre ce dispositif.

Cette décision de fermeture des établissements scolaires va occasionner une baisse d'activité, notamment dans les entreprises du transport routier de voyageurs. Il faut rester extrêmement vigilant sur la possibilité de mettre en place des dispositifs de chômage partiel, notamment sur le risque éventuel de perte de rémunération. Nous attendons d'en savoir un peu plus sur les annonces d'hier soir, mais tant que cela n'est pas éclairci, il faut être très vigilant sur ce point.

Nous savons déjà que de nombreuses autorités organisatrices ont demandé aux directions d'entreprises de leur présenter un plan de transport adapté, notamment pour faire face à un accroissement de l'absentéisme permettant de maintenir un service public cohérent qui dessert les zones prioritaires, en particulier les centres hospitaliers. Nous pouvons porter l'exigence, là où cela est possible, que le personnel des entreprises sous-traitantes des réseaux des transports urbains, très souvent pour faire le transport scolaire, soit détaché pour compenser le manque d'effectif et éviter un trop grand nombre de salariés en chômage partiel.

Le deuxième élément concerne la protection des salariés du transport de voyageurs, notamment ceux qui sont en contact avec le public.

Il s'agit de s'appuyer sur les propos du Président indiquant le strict respect des gestes barrières et en l'occurrence de la nécessité de laisser une distance d'un mètre entre deux individus, pour demander des mesures supplémentaires à celles existantes comme l'arrêt de la vente de titre à bord, l'arrêt du contrôle des titres de transports ou encore la possibilité de monter par la porte arrière des véhicules.

Nous vous demandons de nous faire remonter les éléments d'informations et les dispositions qui seront prises dans vos entreprises, en particulier après les nombreuses réunions qui ne manqueront pas d'avoir lieu avec vos directions sur ce sujet à l'adresse suivante : [transports@cgt.fr](mailto:transports@cgt.fr)

A Montreuil le 13 mars 2020.